

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal 8
En exercice 11
Ayant pris part au Vote 9

Date de Convocation : 02/06/2023

L'an deux mille vingt trois, vendredi 09 juin à 07h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GOURIN, Maire.

Etaient présents : Mme Marlène TATIGNEY - M. Vicente HERVAS
M. Mathieu HOULET
Mme Catherine GOGUIER - Mme Stéphanie DAUPHIN
M. Franck MASSIOT - M. François BAUDRON

Etait (ent) absent(s) représenté (s) : Mme Anne THIPHINEAU donne pouvoir à M. Vicente HERVAS

Etait (ent) absent(s) : M. Patrick DELCROIX - Mme Céline VANDAL

Secrétaire de séance : **Mme Marlène TATIGNEY**

ORDRE DU JOUR Session Ordinaire

1. Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales se dérouleront cette année en Essonne. Etant donné la strate de population du village, lors d'un Conseil municipal dédié, les membres du Conseil municipal de Souzy-la-Briche auront à désigner un délégué et trois suppléants. Ces derniers auront pour tâche d'élire les sénateurs le 24 septembre prochain.

1°) DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

DELIBERATION N° 14 2023

Objet de la délibération : *Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.*

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n°IOMA2308397Jdu 30 mars 2023,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. HERVAS Vicente
Mme TATIGNEY Marlène
M. BAUDRON François
M. HOULET Mathieu

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

a) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. Vicente HERVAS

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. Vicente HERVAS 9 voix

M. Vicente HERVAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des suppléants – 1^{er} tour

Les candidatures enregistrées :

- M. François BAUDRON
- M. Mathieu HOULET
- M. Franck MASSIOT

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BAUDRON François 3 voix
- M. HOULET Matthieu 6 voix
- M. MASSIOT Franck 0 voix

b) Élection des suppléants – 2^e tour

Les candidatures enregistrées :

- M. BAUDRON François
- M. MASSIOT Franck

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BAUDRON François 6 voix
- M. MASSIOT Franck 3 voix

M Mathieu HOULET, M François BAUDRON, M Franck MASSIOT sont proclamées élues en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Séance levée à 07h55.